

Puits ^{de} Les nouvelles S

Feuille d'information de la Mairie

n° 2003/2

Réunion du 30 septembre 2003

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, D Chauve, H Mariotte, A Bayart, D Saulgeot, JF Joniaux
Excusée : C Masson

Le Conseil Municipal :

Décide de vendre en bloc par les soins de l'ONF les coupes No 22 S et 23 E en 2004.

Demande la délivrance de la parcelle No 24 en coupe affouagère.

Décide d'entreprendre les travaux de conversion de la parcelle No 33 soumise au régime forestier, sollicite des aides auprès de l'Etat et du Département.

Prend connaissance du refus de subvention DGF pour l'aménagement de la Place de la Mairie, le dossier sera reconduit en 2004.

Prend connaissance de la relance d'une communauté de Communes par le Conseiller Général.

Accepte l'aménagement par un particulier d'une sortie sur le CD 980 pour le chemin rural No 10.

Accepte le principe d'une étude d'implantation d'un pylône SFR sur un terrain communal.

AVIS

La permanence du secrétariat de Mairie du jeudi 22 Avril 2004 ne sera pas assurée, en cas d'urgence s'adresser chez Monsieur le Maire.

Réunion du 20 Novembre 2003

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, D Chauve, H Mariotte, A Bayart, D Saulgeot,
Excusée : JF Joniaux, C Masson.

Le Conseil Municipal:

Constate qu'il n'y a pas d'affouagiste, décide de soumettre la parcelle 24 aux habitants de la Commune.

Accepte le devis des Etablissements Kossmann pour la reliure de l'Etat Civil, soit la somme de 125,90 HT.

Prend connaissance des documents relatifs au saturnisme infantile et notamment la décision de Mr le Préfet d'inclure la Commune dans la zone à risque.

Autorise le Maire à signer une convention ATESAT avec les services de la DDE de la Côte D'or.

Fixe son choix sur la couleur et la police des plaques de rue.

Accepte le périmètre fixé par arrêté préfectoral du 19 septembre 2003 en vue d'une création de Communauté de Communes, refuse les statuts tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Réunion du 16 décembre 2003

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, D Chauve, H Mariotte, A Bayart, D Saulgeot, J FJoniaux.
Excusée : C Masson.

Le Conseil Municipal:

Prend connaissance des comptes rendus SICECO (Enfouissement des réseaux) et SIVOS.

Confirme sa décision d'acheter un lave vaisselle pour la salle des fêtes.

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens annexés aux statuts du SIVOM du Canton de laignes à savoir la voirie communale.

Fixe un tarif de location express pour la salle des fêtes, moins de 2 heures et moins de 20 personnes à 15 euros.

Décide de financer la construction du Pôle Scolaire par remboursement d'emprunt au SIVOS.